

URBANISME COMMERCIAL

L'urbanisme commercial est l'ensemble des mesures qui visent à permettre un développement des activités commerciales à la fois harmonieux, efficace et cohérent avec les autres mesures dans l'urbanisme.

Depuis 2008, la France a connu une hausse importante des surfaces commerciales périphériques au détriment des commerces de centre-ville. Les surfaces commerciales ont même progressé 5 fois plus vite que la population sur 10 ans. Aujourd'hui les statistiques montrent que l'offre est supérieure aux besoins (INSEE, 2016).



Image par [Michal Jarmoluk](#) de [Pixabay](#)

Et pourtant de nombreux candidats aux élections municipales ne cessent de promettre de nouvelles enseignes dans les parcs d'activité commerciale sous prétexte de création d'emplois. Mais comme l'offre est supérieure aux besoins, si je fais mes courses au Maxi Z tout neuf, je ne vais plus au Super X vieillissant qui va couler et licencier son personnel : où est la création d'emplois ? Et ces emplois, souvent précaires, ou à temps partiel, permettent-ils de vivre ? De plus, les statistiques indiquent que la densité d'emploi est souvent supérieure au sein des petits commerces.

Les grandes enseignes commerciales ont développé des groupes ayant des stratégies foncières. Elles compensent leurs déficits liés à une guerre des prix bas et à une offre globale trop importante des hypermarchés par des loyers. En effet, des enseignes partenaires leur louent des surfaces commerciales au sein de la zone. Et ce sont les gérants de ces commerces qui payent !

Les commerces des galeries marchandes des années 1980 ferment les uns après les autres, laissant des espaces vides au cœur des villes dont les abords sont enlaidis par une alternance d'enseignes agressives et de friches misérables. Alors Mesdames et Messieurs les candidats aux élections municipales, parlez-nous de vos projets d'urbanisme commercial et proposez-nous du mieux, pas du plus.

Dominique Lassarre

Ce mois-ci dans les feuilles de chou...

À la une : Urbanisme commercial

Actualités de la vie quotidienne

- ☆ Avenir : l'affichage environnemental sur les vêtements
- ☆ Plateformisation
- ☆ Droit à l'image dans l'espace public
- ☆ Suppression de la taxe d'habitation : où en est-on ?

Coup de gueule poétique

- ☆ Elle est toujours là. L'étrangère.

Éduquer à la consommation

- ☆ Les outils pédagogiques de l'INC
- ☆ Du côté de l'Ademe

Vie de l'Adéc-LR

- ☆ Journal d'une rédactrice engagée dans le zéro déchet

Actualités de la vie quotidienne

AVENIR : L’AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL SUR LES VÊTEMENTS

L’affichage environnemental a pour but d’afficher l’impact environnemental d’un produit. Il permet aux consommateurs d’accéder à une information simple pour comparer les produits et pouvoir les choisir en fonction de ce critère. Le secteur de l’habillement étant un des plus polluants et consommateur de ressources énergétiques et naturelles (eau)*, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (11 février 2020) prescrit la mise en place d’un affichage environnemental. Une note de A à E sera apposée sur les vêtements neufs. Elle prendra en compte l’impact environnemental de nos vêtements sur tout leur cycle de vie.



Il y a un an, l’Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie (ADEME) a publié un rapport sur une expérience d’affichage environnemental sur les vêtements réalisée par deux entreprises : Décathlon et Okaïdi.



L’objectif était d’expérimenter une méthodologie de calcul mise au point par l’ADEME en situation réelle afin de consolider un socle technique généralisable à toutes les entreprises. La note donnée au vêtement répond à neuf critères, qui englobent tout le cycle de vie du produit, conception, matières premières, production, distribution, utilisation, fin de vie : émissions de gaz à effet de serre, impact sur les ressources énergétiques, impact sur les ressources minérales, consommation d’eau, toxicité aquatique, eutrophisation, acidité dans l’eau, pollution photochimique et impact sur la biodiversité.

Il reste aux entreprises le soin de jouer le jeu car la démarche n’est pas obligatoire... Actuellement les collections s’enchaînent à un rythme trop rapide pour permettre une telle notation. Cela les incitera peut-être à stabiliser leur offre, ce qui permettra au consommateur de garder ses vêtements plus longtemps en privilégiant la qualité sans avoir l’air ringard !

Pour en savoir plus :

Voir les Feuilles de Chou N°61, mai 2018 sur notre site : www.adeic-lr.fr/feuilles-de-chou-61/

www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/predeploiement-affichage-environnemental-textile-okaidi-2019.pdf

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/laffichage-environnemental-mode-plus-durable

PLATEFORMISATION

L'institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) a publié en janvier 2018 un document intitulé « Plateformisation 2027. Conséquences de l'ubérisation en santé et sécurité au travail ». Cette recherche prospective traite essentiellement des conditions de travail, toutefois un paragraphe concerne plus particulièrement la consommation.

« En 2027, la consommation des ménages se fait presque exclusivement via des plateformes. Une logistique de proximité se met en place via des espaces multiservices (alimentaires, services, réception, envois..) conçus pour des livraisons flexibles. Quelques boutiques subsistent sous forme de show-room plutôt qu'en points vente (zéro stock). Ces espaces multiservices de proximité rempliraient plusieurs fonctions :

- *Logistique de proximité pour expédier et réexpédier des colis ;*
- *Superettes pour le frais ;*
- *Restauration rapide et vente à emporter ;*
- *Services, pressing, conciergeries ;*
- *Espace de socialisation, points de rencontre complémentaires des relations via plateformes (par exemple entre bricoleurs et demandeurs)*

À la fin de la journée, les consommateurs constitueraient leur panier via des plateformes et pourraient décider, même au dernier moment, entre retrait à cet espace ou livraison à domicile. Ces espaces impliquent également une évolution de la logistique en amont, massifiant les livraisons depuis des entrepôts logistiques très réactifs.

Cette forme de distribution n'est pas limitée aux métropoles, elle touche également les zones périurbaines et rurales. »

Souriez... on y est presque !

Pour lire le rapport en entier :  www.inrs.fr/media.html?refINRS=PV%208

DROIT À L'IMAGE DANS L'ESPACE PUBLIC

Passionné(e) par la photo, amateur(trice) d'architecture, habitué(e) du tourisme, ...nous prenons des photos des sites que nous visitons. Et cela d'autant plus facilement avec le développement des téléphones portables. Mais peut-on le faire sans autorisation ?

En règle générale, on peut photographier un bien de l'espace public (par exemple des monuments emblématiques, maisons typiques, immeubles remarquables...) si on ne porte pas anormalement atteinte au droit de jouissance du propriétaire ou au respect de sa vie privée. C'est au propriétaire de justifier une atteinte ou un trouble anormal, tel un afflux important de touristes, un risque d'identification du bien ou du lieu (prévention par rapport aux cambriolages...)

S'agissant d'un édifice public, le Code de la propriété intellectuelle dispose qu'on n'a pas à solliciter l'autorisation de l'architecte dès lors que les photos prises sont strictement réservées à un usage privé.

En tant que particulier, en application de l'article 39 de la loi pour une République numérique de 2016, on peut diffuser en ligne la photographie d'une œuvre architecturale sans l'accord préalable de son auteur ou de ses ayants droit. Toutefois, il y a une condition : que cela ne soit pas sur un site commercial ou hébergeant de la publicité, comme les réseaux sociaux, par exemple.

Textes de référence :

- Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique
- Article L122-5 du Code de la propriété intellectuelle

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION : OÙ EN EST-ON ?

Si le gouvernement concrétise ses annonces, tous les foyers devraient être exonérés de la taxe d'habitation en 2023 sur leur résidence principale.

D'ici là, toujours selon le gouvernement, la suppression de ladite taxe devrait s'effectuer par étapes.

Pour mémoire, en 2019 les ménages aux revenus modestes ont bénéficié d'un allègement de 65 % de leur taxe d'habitation.

En 2020, il est prévu que les ménages aux revenus les plus modestes soient intégralement exonérés de taxe d'habitation.

En 2021 et 2022, les ménages aux revenus les plus élevés devraient profiter de dégrèvements de 65 % et de 30 % de leur taxe d'habitation.

Pour en revenir à cette année, la loi de finances pour 2020 publiée au *Journal officiel* du 29 décembre 2019 a entériné la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux. Cette exonération sera calculée sur la base du revenu fiscal de référence (RFR) de l'année 2019 et accordée automatiquement si on y a droit.



Pour bénéficier de l'exonération, le revenu fiscal de référence de 2019 doit être inférieur aux plafonds ci-dessous :

- 27 706 € pour 1 part ;
- 35 915 € pour 1,5 part ;
- 44 124 € pour 2 parts ;
- 50 281 € pour 2,5 parts ;
- 56 438 € pour 3 parts ;
- 62 595 € pour 3,5 parts.

En cas de léger dépassement de ces plafonds pour 2019, il est possible d'avoir droit à une réduction. Le site impot.gouv.fr propose un simulateur pour vérifier si on est concerné par une exonération ou une réduction.

Rappel : les résidences secondaires et les logements vacants ne sont pas concernés par cette mesure. Il faudra continuer à acquitter la taxe d'habitation.

Textes de référence :

- Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020

Source : service-public.fr du 6/02/2020.

Coup de Gueule poétique

ELLE EST TOUJOURS LÀ ! L'ÉTRANGÈRE

Dans mon adolescence, mon père connut une étrangère récemment arrivée dans notre village.

Depuis le début, mon père fut subjugué par cette personne, si bien que nous arrivâmes à l'inviter à demeurer chez nous.

L'étrangère accepta et depuis lors elle fit partie de la famille.

Moi je grandissais, je n'ai jamais demandé d'où elle venait, tout me paraissait évident.

Mes parents étaient enseignants : maman m'apprit ce qu'étaient le bien et le mal et mon père m'apprit l'obéissance.

Mais l'étrangère, c'était une conteuse, une enjôleuse.

Elle nous maintenait, pendant des heures, fascinés par ses histoires mystérieuses ou rigolotes.

Elle avait réponse à tout ce qui concernait la politique, l'histoire ou les sciences.

Elle connaissait tout du passé, du présent, elle aurait presque pu parler du futur.

Elle fit même assister ma famille à un match de football pour la première fois.

Elle me faisait rire et elle me faisait pleurer.

L'étrangère n'arrêtait jamais de parler ; cela ne dérangeait pas maman. Parfois maman se levait, sans prévenir, pendant que nous continuions à boire ses paroles.

Je pense qu'en réalité, elle était à la cuisine pour avoir un peu de tranquillité.

Mon père avait ses convictions morales, mais l'étrangère ne semblait pas en être concernée.

Les blasphèmes, les mauvaises paroles, personne chez nous, ni voisins, ni amis, ne s'en seraient permis.

Ce n'était pas le cas de l'étrangère qui se permettait tout, offusquant mon père et faisant rougir ma maman.

Mon père nous avait totalement interdit l'alcool. Elle, l'étrangère, nous incitait à en boire souvent.

Elle nous affirmait que les cigarettes étaient fraîches et inoffensives, et que pipes et cigares faisaient distingués.

Elle parlait librement (peut être trop) du sexe. Ses commentaires étaient évidents, suggestifs, et souvent dévergondés.

Maintenant je sais que mes relations ont été grandement influencées par cette étrangère pendant mon adolescence.

Nous la critiquions, elle ne faisait aucun cas de la valeur de mes parents, et malgré cela, elle était toujours là !

Des dizaines d'années sont passées depuis le départ de mes parents pour l'au-delà.

Depuis lors, beaucoup de choses ont changé : nous n'avons plus cette fascination.

Il n'empêche que, si vous pouviez pénétrer chez moi, vous la trouveriez quand même en bonne place, attendant que quelqu'un vienne écouter ses parlottes ou lui consacrer son temps libre...

Vous voulez connaître son nom ? Nous, nous l'appelons... Télévision.

L'étrangère a maintenant un époux qui s'appelle Ordinateur.

Un fils qui s'appelle Portable.

Une fille qui s'appelle Tablette.

Et un neveu, pire que tous. C'est Smartphone et ils se lient tous ensemble pour nous éloigner les uns des autres !



Image par [200 Degrees](#) de [Pixabay](#)

Jean-Marie Chouleur

Eduquer à la consommation

LES OUTILS PÉDAGOGIQUES DE L'INC

Les outils pédagogiques sélectionnés et évalués par la pédagogthèque de l'Institut National de la Consommation (INC) : des jeux, des mallettes pédagogiques, des kits pour les enseignants etc.

Par exemple, le kit **MEDIA SMART PLUS** :



Son objectif est de permettre aux collégiens d'avoir un avis éclairé sur les publicités présentes sur tous les supports : les écrans (cinéma, télévision, ordinateur, mobile), par voie d'affiche (journaux, magazines dans la rue ou les magasins) et à la radio. Il est à destination des enseignants et des élèves.

Il contient différentes fiches telles que :

- les fiches "enseignant" de mise en pratique pour conduire les travaux avec la classe ;
- les fiches "thématiques" qui couvrent un ou plusieurs sujets particuliers d'analyse sur le thème des médias et de la publicité, sous forme d'ateliers pratiques ;
- les fiches "méthodo", qui proposent d'emprunter aux professionnels leurs méthodes de travail pour réaliser certains des ateliers des fiches thématiques ;
- les fiches "élève" (à télécharger), liées aux fiches enseignant, pour concrétiser les apprentissages ;
- les fiches "métiers" (à télécharger), pour travailler dans le module "Découvertes professionnelles" ;
- les fiches "ressource" (à télécharger) qui proposent des liens utiles pour réaliser les ateliers.

Il comporte aussi un mémo "élève" (à télécharger), pour connaître l'essentiel sur les médias et la communication, une bibliographie et un glossaire.

Il est gratuit et bien que produit par l'union des annonceurs, il ne comporte aucun logo, ni marque.

Pour en savoir plus sur les outils pédagogiques de l'INC :

🔗 <https://www.inc-conso.fr/outil-pedagogique>

DU COTÉ DE L'ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) publie régulièrement des dossiers, des guides et des fiches pratiques à l'usage des consommateurs citoyens de tous âges. Ils concernent : le financement de projets, l'habitation, l'alimentation, les produits éco-responsables, les déchets, les déplacements, les vacances et les loisirs, la pollution, etc. Tout est téléchargeable et gratuit.

Par exemple, le **guide pratique éco-responsable au bureau** permet de traduire dans notre cadre professionnel tous les petits gestes mis en place à la maison pour limiter notre impact sur l'environnement.



Prêt pour l'école est un tutoriel d'organisation de la rentrée scolaire

Entre le contenu du cartable, le trajet pour aller à l'école, le goûter à préparer, les vêtements à acheter, les activités à organiser... L'année scolaire, c'est tout un programme. Alors comment faire simple, pas cher, bon pour la santé des enfants sans nuire à l'environnement ?

Dans ce dépliant vous trouverez des informations et astuces sur le cartable, la tenue, le goûter, le trajet...

À noter que les personnes malvoyantes ou non voyantes peuvent consulter ce guide pratique sur le site de HandiCaPZéro. En appelant au 0800.39.39.51 (service et appel gratuits), il est également possible de commander des versions adaptées en braille, en caractères agrandis et sur CD audio.

Pour accéder au site :

www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens

Vie de l'Adéc-LR

JOURNAL D'UNE RÉDACTRICE ENGAGÉE DANS LE ZÉRO DÉCHET : CUISEZ LES FANES ET LES ÉPLUCHURES DES LÉGUMES

Beaucoup de consommateurs « zéro déchets » se mettent à cuisiner. C'est parfait pour leur santé et pour se débarrasser des emballages. Mais s'ils n'ont ni poules, ni cochons, ni bac à compost, leur poubelle « organique » s'alourdit. En effet, ils ont l'habitude des légumes calibrés et épluchés et ils ignorent que les fanes sont dans la plupart des cas, comestibles et même délicieuses.

Les feuillages sont très riches en vitamines et antioxydants : carotène, vitamine C, acide folique, calcium, et les vitamines et les fibres se concentrent souvent dans la peau des fruits et des légumes. [...]

Les fanes des aubergines, des poivrons, des pommes de terre et des tomates ne sont pas vraiment comestibles. Par contre, carottes, radis, navets, betteraves, fenouil, chou-fleur, brocolis, oignons nouveaux et bien d'autres encore...

Les fanes doivent être débarrassées des feuilles abîmées ou jaunies et bien lavées. La peau des légumes doit être brossée, surtout si ceux-ci ne sont pas bio. On enlèvera les plus fibreuses ou trop dures des tiges et des cosses. L'utilisation des fanes est illimitée. Vous trouverez de très nombreuses recettes sur l'internet.

Quelques exemples :

- **Les condiments et sauces** : feuilles de carottes, navets, panais, radis ...
- **Les desserts et boissons** : les feuilles de betteraves confites, de fenouil...
- **Les gratins** : les feuilles de betteraves, de brocolis, de carottes, de fèves, de navets, de panais, de radis...
- **Les omelettes** : les feuilles de betteraves, de brocolis, de carottes, de fèves, de navets, de panais, de radis...
- **Les plats et accompagnements** : les cosses de fèves, feuilles de betteraves, carottes, chou, navets, orties, patates douces...
- **Les purées** : les cosses de petits pois, les feuilles de carottes, navets, panais, radis...
- **Les quiches** : les feuilles de carottes, navets, panais, radis, les tiges bien vertes d'échalotes, d'oignons...
- **Les salades** : les premières feuilles de carottes, navets, panais, radis, les tiges bien vertes d'échalotes, d'oignons...
- **Les soupes et veloutés** : les cosses de fèves, de petits pois, les feuilles de carottes, navets, orties, panais, radis...



Image par [Gerhard Gellinger](#) de [Pixabay](#)

Osez, expérimentez, c'est sans risque !

Tiré de mon expérience personnelle et du site <https://jecuisinemonpotager.fr/cuisiner-les-fanes-et-epluchures-de-vos-legumes/>

Ont contribué à la rédaction du N°81 des Feuilles de Chou :

Jean-Louis Biot, Frédéric Chardon, Jean-Marie Chouleur, Margot de Battista, Hélène Hémet, Dominique Lassarre, Christophe Prudhomme, Roseline Vivès.



Les Feuilles de Chou de l'Adéic Languedoc-Roussillon

Association de Défense d'Éducation et d'Information du Consommateur du Languedoc-Roussillon

4, rue Jean Bouin 30000 NÎMES - 07.82.76.30.48 - publications@adeic-lr.fr

Directeur de la publication : Christophe Prud'homme

Rédacteur en Chef : Frédéric Chardon

Crédits photos : Adéic, Pixabay

